



DOSSIER DE PRESSE

Cap sur les chantiers pour plus de sécurité

Conférence de presse

27 novembre 2019

Marseille



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Sud-Est

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE BTP	4
SYNTHESE DE L'OPERATION « CAP SUR LES CHANTIERS POUR PLUS DE SECURITE »	5
THEMATIQUES DES COURRIERS PREVENTION	6
Les courriers prévention : qu'est-ce que c'est ?	6
INJONCTIONS : NOMBRE ET THEMATIQUES	7
OUTILS DE PREVENTION A DISPOSITION	8
Entreprises	8
La brochure	8
Les Subventions Prévention TPE	8
Les Formations	8
Le contrat de prévention	8
La documentation	8
MOA et leurs coordonnateurs SPS	9

INTRODUCTION

Faisant suite à la série d'accidents graves et mortels survenus en 2019 en région Paca dans le secteur du BTP, une analyse des circonstances de ces accidents a conduit la Carsat Sud-Est à identifier plusieurs axes de réflexion pour agir en matière de prévention des risques professionnels :

- Agir en direction des jeunes en formation (en particulier dans la formation en alternance),
- Agir en direction des TPE et de leurs salariés, et aller vers une offre de services mutualisée en matière de prévention,
- Agir en direction des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre,
- Agir avec les partenaires sociaux,
- Agir pour prévenir les risques révélés par ces accidents mortels et graves.

Dans le cadre de ce dernier axe, la Carsat Sud-Est a engagé une vaste opération sur les chantiers de la région dénommée :

« CAP SUR LES CHANTIERS POUR PLUS DE SECURITE »

Cette action concrète au plus près de la réalité du travail de l'acte de construire s'est déroulée du mardi 19 au vendredi 22 novembre 2019 sur toute la région Paca.

Le but est de faire un état des lieux précis des pratiques des maîtres d'ouvrage et des entreprises intervenantes en matière de prévention sur les chantiers pour pouvoir, dans un second temps, les accompagner dans leur démarche de prévention des risques professionnels aussi bien au moment de la conception des projets que lors de leurs réalisations.

EVOLUTION DE LA SINISTRALITE DANS LE BTP SUR LA REGION PACA

6141 accidents du travail avec arrêt en 2017
6391 accidents du travail avec arrêt en 2018 (+ 250)

7 Décès en 2017

10 Décès en 2018

Et déjà 10 Décès en 2019 (fin août)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE BTP

Malgré des progrès significatifs enregistrés ces dernières années, le BTP enregistre encore un taux de fréquence élevé des accidents du travail dits « graves ». Des maladies professionnelles touchent également les salariés de ce secteur.

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels a identifié les principaux facteurs de risque dans le BTP :

- chutes de hauteur et de plain-pied ;
- risques liés aux manutentions manuelles ;
- organisation et hygiène sur les chantiers ;
- exposition aux substances chimiques et cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), dont amiante.

SYNTHESE DE L'OPERATION « CAP SUR LES CHANTIERS POUR PLUS DE SECURITE »

	Total
Nombre de chantiers visités	154
Nombre de MOA (maîtres d'ouvrage) rencontrés	109
Nombre d'entreprises rencontrées	242
Nombre de salariés sur chantier	1415
Nombre d'injonctions MOA	5
Nombre d'injonctions entreprises	12
Nombre de courrier prévention MOA	69
Nombre de courriers prévention Entreprises	98

THEMATIQUES DES COURRIERS PREVENTION

Les courriers prévention : qu'est-ce que c'est ?



Les courriers prévention sont adressés aux entreprises rencontrées. Ils dressent le bilan de tous les éléments constatés sur le chantier.

Ci-dessous les données relevées classées par Thèmes Opérationnels Prioritaires (TOP).

Prévention des chutes par la mise en commun de moyens de protections collectives	Remblaiement périphériques	15	31%
	Echafaudage commun MDS (Montage et Démontage en Sécurité)	23	
	Protections collectives provisoires	43	
	Accès en toiture	5	
Gestion des manutentions et des approvisionnements	Aire de livraison et stockage – DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons)	21	26%
	Moyens communs de manutention	24	
	Gestion des déchets chantier propre	14	
	Circulation à l'intérieur du bâtiment	12	
Hygiène et conditions de travail	VRD (Voirie et Réseau Divers) avant le démarrage des travaux	11	23%
	Base Vie mutualisée et raccordée	33	
	Alimentation et éclairage électrique à l'avancement	19	
Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	Choix du CSPS le plus tôt possible	5	14%
	Modalités de coopération CSPS/MOA	16	
	Intégration des mesures du PGC (Plan Général de Coordination) dans le CCTP (cahier des clauses techniques particulières)	18	
Interventions ultérieures sur l'ouvrage	Garde-corps ou accrotères en rive	9	6%
	Accès sécurisés par escaliers	7	

INJONCTIONS : NOMBRE ET THEMATIQUES



Chutes de hauteur	13
Ensevelissement	3
DHOL logistique	1

17 injonctions
dont 5 à destination de MOA
ont été adressées
lors des 154 visites de chantiers
qui ont concerné
109 MOA et 242 entreprises.

Pour rappel, ces injonctions adressées par lettre recommandée avec AR, indiquent les mesures de prévention à adopter, les possibilités techniques de réalisation et le délai pour les mettre en œuvre.

OUTILS DE PREVENTION A DISPOSITION

Un certain nombre d'outils ou d'aides sont mis à disposition des deux acteurs indispensables pour l'amélioration de la prévention : les entreprises et les maîtres d'ouvrage et leurs coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé (SPS).

Entreprises

Différents outils et aides sont dédiés aux entreprises pour améliorer la prévention des risques :

La brochure

« *Sécurité et protection de la santé sur les chantiers : socle commun de prévention* » (Voir Annexe) ce document regroupe des mesures de prévention à mettre en œuvre en priorité sur les chantiers (protection, chutes de hauteur, manutention mécaniques, hygiène)

Les Subventions Prévention TPE

Elles sont destinées à l'achat d'échafaudages à montage et démontage en sécurité (MDS), à l'investissement de bungalows de chantier...

Les Formations

Le secteur formation met à disposition des entreprises des formations qui visent à les rendre autonomes dans l'analyse des situations de travail et la mise en place d'un projet prévention. Ces formations dotent les établissements des compétences nécessaires à la mise en place et à la pérennisation de la démarche de prévention en matière de sécurité et de santé au travail.

Le contrat de prévention

Il constitue une aide financière sur la base des objectifs de la convention nationale d'objectifs (CNO) signée par les organisations professionnelles du BTP. C'est un contrat privé entre la caisse régionale (Carsat, Cramif, CGSS) et l'entreprise sur un projet global de prévention.

La documentation

Le service documentation accompagne les entreprises en proposant des conseils et des recherches documentaires sur des thèmes liés à la santé et à la sécurité au travail (risques professionnels, secteurs d'activité, réglementation).

Et plus d'informations sur www.carsat-sudest.fr.

MOA et leurs coordonnateurs SPS

La Carsat Sud-Est rencontre les MOA et les CSPS pour mettre en place des actions visant à optimiser l'élaboration des projets et la logistique des chantiers de construction.

Une formation à la prévention des risques de chutes est également proposée. Elle vise à sensibiliser au problème des chutes et à proposer des solutions comme l'intégration dans les dossiers d'appels d'offres de lots spécifiques :

- Sécurisation des circulations, accès et livraisons à pied d'œuvre (SCALP) ;
- Mutualisation des équipements de travail et d'accès en hauteur (METAH)

Contact presse

Angélique Dobras

angelique.dobras@carsat-sudest.fr

04 91 85 79 13



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Sud-Est